



UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques
108-110, avenue Ledru-Rollin - 75544 Paris cedex 11
tél : 01 43 57 16 16 - fax : 01 43 57 40 78
site internet : www.fcpe.asso.fr - email : fcpe@fcpe.asso.fr
La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'Enseignement public

- > **65 000 élus** dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.
- > **310 000 adhérents** qui sont une force de propositions et d'actions, présents dans des milliers d'écoles et d'établissements du second degré.

Pour des actions communes

- > **défendre** l'École publique, laïque et gratuite,
- > **promouvoir** un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
- > **être** des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

Exiger

- > **les moyens** suffisants pour un service éducatif de qualité,
- > **le droit** pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- > **le droit** à l'expression des jeunes,
- > **le droit** pour les parents de participer aux décisions de l'École.

Enseignement agricole public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Enseignement en CFA ou en lycée professionnel

Votre enfant est scolarisé dans un de ces établissements (CFA ou LP), vous pouvez également adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Nos 12 exigences pour l'École

- 1 > La maternelle, une École de la réussite
- 2 > Adapter l'École aux rythmes des enfants et des jeunes
- 3 > Un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne
- 4 > Une orientation choisie
- 5 > La scolarisation effective des enfants en situation de handicap
- 6 > La santé à l'École
- 7 > Une École sans inégalités sociales et territoriales, où l'égalité est garantie par l'État
- 8 > Gratuité : aller plus loin
- 9 > Laïcité : promouvoir l'École publique
- 10 > Une pédagogie active et non répressive
- 11 > Une véritable formation au métier d'enseignant
- 12 > Un statut du parent-délégué pour assurer une véritable représentation des parents



L'intégralité du projet éducatif de la FCPE sur : <http://www.fcpe.asso.fr/index.php/notre-projet/le-projet-educatif>

Pourquoi adhérer ?

Adhérer et militer dans une fédération nationale, c'est **se donner les moyens d'agir collectivement** pour l'ensemble des élèves, au sein d'une structure reconnue. C'est avoir les moyens de **se former** et de **s'informer** sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société.

C'est avoir les moyens de mutualiser les expériences et d'être plus efficaces pour aider les parents. C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, inspections académiques et rectorats, parlement, ministères).

Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !

L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

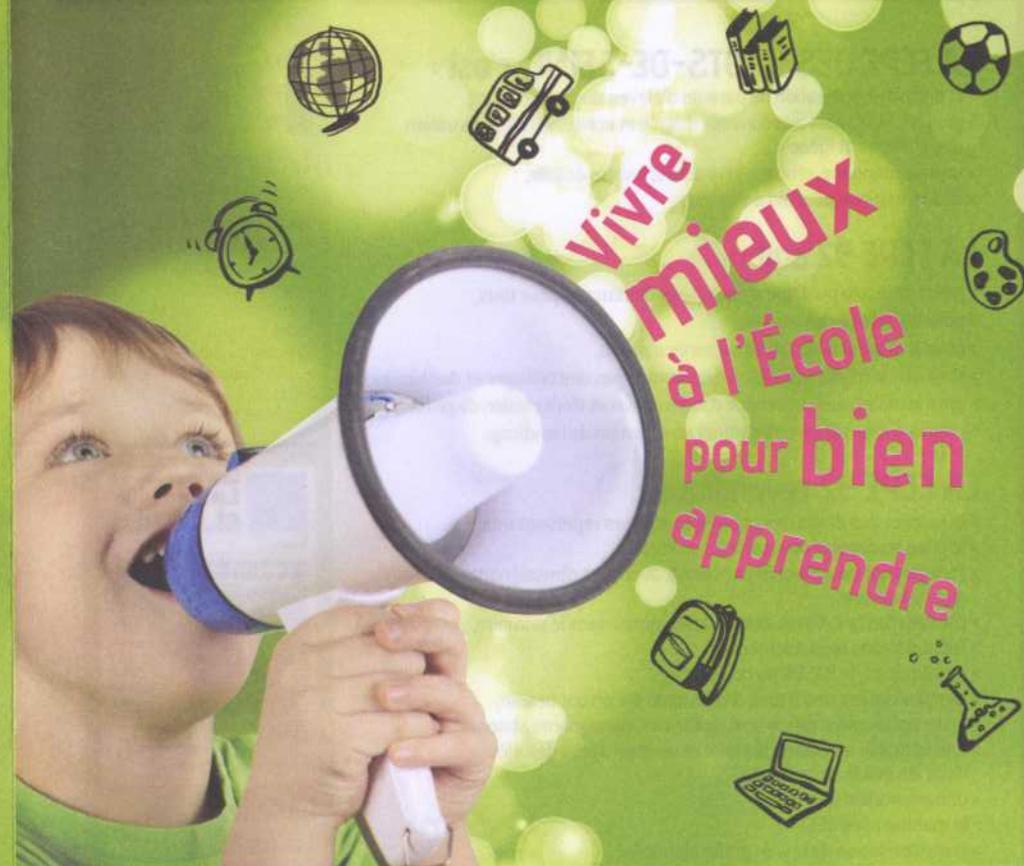
Numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 80 ans, la MAE protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

L'Assurance Scolaire MAE est à partir de 9,90€... adhérez vite sur www.mae.fr



BULLETIN D'ADHÉSION

> ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE



Vivre mieux à l'École pour bien apprendre

PARENTS, ENSEMBLE À LA FCPE

C'est votre adhésion et votre participation qui permettent le fonctionnement de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.

Prenez contact avec la FCPE ▼

Parents d'élèves fcpe

Collège Vincent VAN GOGH

19 rue Gustave Eiffel 92110 CLICHY

Tel : 0147371281 ou 0621255982

mail : fcpevangogh@laposte.net

<http://fcpevangogh.canalblog.com>



LA FCPE DES HAUTS-DE-SEINE, c'est :

- > la première fédération de parents d'élèves du département,
- > plus de 3 000 élus aux conseils d'école et conseils d'administration des collèges et lycées,
- > une permanence, efficace et réactive, à votre écoute,
- > des formations pour les adhérents.

LA FCPE 92 agit :

- > pour une école publique de qualité et de réussite pour tous,
- > pour la gratuité des études,
- > pour le respect de la laïcité du service public,
- > pour que la mixité sociale ne disparaisse pas des collèges et des lycées,
- > pour le maintien d'un service d'information et d'orientation de proximité,
- > pour la scolarisation des enfants en situation de handicap.

LA FCPE 92 revendique :

- > le respect des droits des parents et de leurs représentants,
- > la prise en compte des rythmes de l'enfant,
- > l'allègement des effectifs par classe, avec plus d'enseignants que de classes,
- > d'autres formes d'évaluation que les notes dans le primaire,
- > l'abandon des redoublements,
- > des équipes de RASED au complet,
- > la scolarisation, dès 2 ans, des enfants qui en ont besoin,
- > un remplacement efficace et rapide des enseignants absents,
- > une véritable médecine scolaire et un suivi social des élèves dans les établissements,
- > une orientation choisie,
- > le maintien des SEGPA,
- > la revalorisation de la voie professionnelle.

FCPE 92 - CDPE des HAUTS-DE-SEINE

71, rue Guynemer - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. : 01 40 93 45 68 - Fax : 01 40 93 48 19

Mail : cdpe@fcpe92.fr

Site : <http://www.fcpe92.fr>



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant. (6 numéros par an).
 > 3,35 € pour les adhérents
 > 6 € pour les non adhérents



La lettre La famille et l'École

Deux fois par mois, des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments).
 > 13 € par an.

© PICTURE FACTORY - FOTOLIA, ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)

ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

LES ENFANTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT
 NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT
 ADRESSE

CODE POSTAL
 TEL. VILLE

TEL. PORTABLE

E-MAIL

PRÉNOM

NÉ(E) LE

COMMUNE DE L'ÉCOLE/OU COLLÈGE/OU LYCÉE
 POUR LA RENTRÉE

NOM DE L'ÉCOLE/OU COLLÈGE/OU LYCÉE
 POUR LA RENTRÉE

CLASSE



MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

**BULLETIN
 À RENVoyer
 À LA FCPE LOCALE**
 (ou à défaut à la FCPE
 départementale)
 ACCOMPAGNÉ DE
 VOTRE RÉGLEMENT

► CHOIX DE VOTRE COTISATION (une adhésion par famille)

Cotisation de base* 21,00 €
 Abonnement La Famille et l'École 13,00 €
 Total €

Cotisation de solidarité* 30,00 €
 Abonnement La Famille et l'École 13,00 €
 Total €

Cotisation locale uniquement (4€ minimum) seulement si vous avez cotisé dans un autre Conseil Local (indiquez lequel ci-dessous).

Cotisation de solidarité* 50,00 €
 Abonnement La Famille et l'École 13,00 €
 Total €

*Abonnement facultatif à « la revue des parents » inclus dans la cotisation : 3,35 €.

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.
 Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ

Recevoir la newsletter de la FCPE.

Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de :

Nom de l'établissement :

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP).

Nom de l'établissement :

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.